



Association, responsabilité d'un organisateur de voyage en groupe

Par **marti168**, le **10/06/2010** à **12:03**

Bonjour,

avez-vous une petite idée la-dessus ?

Une association, du type club sportif, qui organise un voyage en groupe en passant par une agence de voyage a t'elle des responsabilités si le voyage est annulé ?

Concrètement il s'agit d'un voyage qui aurait du se dérouler pdt l'éruption du volcan. J'ai demandé à l'organisateur au sein de l'association, à ce que l'agence me rembourse mais il ne fait rien. Cela fait 2 mois que j'attends et l'association laisse trainer. Puis-je me retourner contre l'association et leur demander à eux le remboursement ?

Merci d'avance, à tous pour vos bon conseils,

Marti168